

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
29 Juin 2018**

OBJET : Subvention d'équipement pour la réorganisation et la rénovation de l'hôpital Saint-Joseph (3ème tranche)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'octroyer à la fondation Hôpital St Joseph une subvention d'équipement de 750 000 € pour ses projets de restructuration,
- d'octroyer à l'association Hôpital St Joseph de Marseille une subvention d'équipement de 3 314 320 € pour ses projets de restructuration,
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon les modèles prévus à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 204 du budget départemental

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**